

Délibération 2022/10/19/04

L'an deux mille vingt-deux, le 19 octobre à 18h30 se sont réunis les membres du conseil municipal de La Neuville, sous la présidence de M Thierry DEPOORTERE, Maire, et suite à une convocation du 13 octobre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Etaient présents : M Thierry **Depoortere**, Mme Danièle **Cambier**, M Jean-Pascal **Delbart**, M Dominique **Dhalluin**, M Régis **Dupont**, Mme Nicole **Lacante**, , Mme Céline **Laloyer**, M Ludwig **Lesoin**, Mme Aurélie **Royer**, Mme Valérie **Vanlaer**, M Michel **Verhaeghe**, M Jérôme **Verriest**, Mme Marine **Verriest**

Absents excusés : M Didier **Boiron**. Mme Christine **Cossard**.

Objet : Adoption des nouveaux tarifs au cimetière communal

Vu l'article L 2223-13 du CGCT relatif aux concessions dans les cimetières, l'article L 2223-14 du CGCT relatif aux types de concession, et les articles L 2223-15 et R 2223-11 du CGCT relatifs à la tarification des concessions,

Vu l'article 2223-15 du Code Général des Collectivités Territoriales donnant au Conseil Municipal la compétence de fixer le montant du capital à verser pour obtenir une concession de cimetière ;

Considérant que les tarifs sont relatifs à des concessions de cases de columbarium, de cavurnes, et de terrains de 1 et 2m²,

Considérant qu'il est proposé de faire évoluer ces tarifs pour l'année 2022

Parallèlement à la réflexion menée sur la réglementation funéraire municipale, Mr Thierry DEPOORTERE propose à l'assemblée d'approuver le règlement ci-annexé.

Après étude et délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve :

- Les nouveaux tarifs ci-dessous :

COLOBARIUM

15 ANS : 650 €
30 ANS: 850 €
RENOUVELLEMENT pour 15 ans : 300 €
Plaquette d'identité : 35 €

CAVURNE LIBRE

15 ANS : 600 €
30 ANS: 800 €
RENOUVELLEMENT pour 15 ans : 300 €

CAVURNE MAIRIE (CAVURNE +STELE)

15 ANS : 750 €
RENOUVELLEMENT : 300 €
30 ANS: 950 €
RENOUVELLEMENT pour 15 ans : 300 €
Plaquette d'identité : 35 €

CONCESSION

30 ANS : 250 €
50 ANS: 450 €
RENOUVELLEMENT pour 15 ans : 250 €

**Ainsi fait et délibéré à LA NEUVILLE, le jour mois an susdit
Pour copie certifiée conforme**

**Le Maire
Thierry DEPOORTERE**

